

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 8 octobre 2015

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 1er octobre 2015

Publié le 9 octobre 2015

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 13

SCRUTIN : POUR : 75

ABSTENTION : 0

- CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	M. François NOWOTNY
M. Thierry FALCONNET	Mme Danielle JUBAN	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Joël MEKHANTAR	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Colette POPARD	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. Didier MARTIN	Mme Anne ERSCHENS	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Michel ROTGER	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Édouard CAVIN	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
M. Jean-Claude GIRARD	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	

### Membres absents :

M. François HELIE	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. Gaston FOUCHERES
Mme Louise BORSATO-MARIN	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean DUBUET	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Anaïs BLANC	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Christine MARTIN pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Charles ROZOY
	M. Alain HOUPERT pouvoir à Mme Chantal OUTHIER
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à Mme Anne ERSCHENS
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jacques CARRELET DE LOISY
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**

**SATT Grand Est - Welience Agro-Environnement - Gestion des serres du Technopôle Agro-Environnement "AgrOnov" à Bretenière - Demande de subvention**

Par délibération en date du 25 mars 2010, le Conseil de Communauté a décidé de confier à Welience Agro-Environnement, plate-forme de transfert de technologies spécialisée dans le domaine de l'Agro-Environnement de la SATT Grand Est (Société d'Accélération de Transfert de Technologie), la gestion des serres d'expérimentation situées sur le site du Technopôle Agro-Environnement (TAE) AgrOnov de Bretenière.

En effet, dans l'attente de la livraison fin 2015 des travaux de réhabilitation du site comprenant notamment la construction de nouvelles serres, une période de transition s'est ouverte pendant laquelle des conditions satisfaisantes d'hébergement ont dû être conservées pour permettre à la fois de maintenir les entreprises et organismes déjà présents et de garder le site suffisamment attractif pour en attirer d'autres. Dans ce contexte, le maintien de l'accès aux serres d'expérimentation existantes est primordial, ce qui pose la question de leur gestion tout à fait spécifique.

A l'issue de la quatrième année de prise en charge des serres, les différents rapports d'activités remis font apparaître que la gestion est une réussite dans le sens où le service est fonctionnel et que les entreprises implantées sur le site en bénéficient. Le montant des contrats signés à l'occasion du quatrième exercice (juillet 2013 – décembre 2014) s'élève à 86.000 € contre 63.000 €, 45.000 € et 30.000 € respectivement les 3 années précédentes. Cela est malgré tout insuffisant pour permettre un modèle économique équilibré, dans l'attente de la livraison des nouvelles serres fin 2015.

Welience Agro-Environnement sollicite du Grand Dijon la poursuite de son accompagnement financier au titre de sa prise en charge des serres du Technopôle AgrOnov pour l'année 2015, étant entendu qu'à la livraison des nouvelles serres, le coût de fonctionnement de l'équipement devrait être couvert par la contribution des utilisateurs.

Sur la base d'un budget prévisionnel arrêté à 93.000 € (cf annexe : budget de l'action), le Grand Dijon apporterait une aide d'équilibre de 40.000 €.

L'installation de Welience Agro-Environnement sur le Technopôle AgrOnov s'inscrivant dans la logique de développement de ce site dédié à l'expérimentation et à l'innovation dans le domaine de l'agriculture durable, il est donc proposé de soutenir la plate-forme à hauteur de 40.000 € pour l'année 2015, étant entendu que cette subvention pourrait être réduite si le budget final de la gestion des serres s'avérait inférieur aux dépenses prévisionnelles.

Le versement de cette subvention interviendra en deux fois selon les modalités définies dans la convention de financement entre la Communauté Urbaine du Grand Dijon et la SATT Grand Est, jointe à la présente délibération.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention à SATT Grand Est, d'un montant de 40.000 €, au titre de la prise en charge des serres du Technopôle Agro - Environnement de Bretenière par son département « Welience Agro - Environnement » ;
- **d'approuver** le projet de convention à intervenir entre SATT Grand Est et la Communauté Urbaine du Grand Dijon, précisant les modalités de versement de cette subvention ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.